



Remich, le 23 mars 2021

## **Bulletin phytosanitaire N°01/2021 pour la viticulture INTEGREE et BIOLOGIQUE**

Le printemps tarde à venir, les températures s'annoncent un peu trop froides pour la saison.

### **I. LIENS INTERNET UTILES**

- Banque de données produits phytopharmaceutiques de l'ASTA: <https://saturn.etat.lu>
- Météo en ligne du Findel: <https://www.meteolux.lu> -> *Produits et services > Prévisions météorologiques > Bulletin grand public*

### **II. VER DE LA GRAPPE**

La section viticole conseille d'installer les diffuseurs à phéromones dans les vignobles **jusque début avril**. Utilisation : 500 diffuseurs ISONET LE par hectare + 10% de traitement en bordure = 550 diffuseurs/ha.

Un guide (version allemande) pour l'installation correcte des diffuseurs peut être téléchargé sur le Portail de l'agriculture: (<https://agriculture.public.lu>) sous : *Weinbau > Rebschutz > Tierische Schädlinge > Traubenwickler*. S'il vous reste néanmoins des questions, n'hésitez pas contacter la section viticulture de l'IVV.

**Il est impératif de ramasser les ampoules de phéromones de l'année dernière et de les éliminer de façon appropriée !**

### **III. CONSEILS VITICOLES**

#### **Travail du sol :**

La structure et l'état du sol permettent de réaliser à présent un travail mécanique sous les pieds de vigne avec des engins comme les disques crénelés, les houes rotatives à pointes ou les lames bineuses. Un décompactage du sol en profondeur par l'intermédiaire d'une dent de décompactage peut également être effectué dans les rangs enherbés. Cela permet, d'une part, de rompre la structure racinée de l'enherbement et d'autre part d'aérer le sol.

### **IV. PROTECTION PHYTOSANITAIRE**

#### **1. Mange-bourgeons** (Boarmie, Noctuelle, charançon)

Le risque d'attaque par ces ravageurs est présent dès le gonflement des bourgeons jusqu'au débourrement. Même s'il est encore froid en ce moment, une montée en température (> 15°C) peut faire réveiller très vite les mange-bourgeons. Pensez dès lors à contrôler régulièrement vos vignes, en particulier celles qui sont concernées chaque année. Un débourrement rapide aura pour conséquence de limiter les dégâts. Dans les vignobles à risque, il est conseillé d'éviter le travail de l'inter-rang afin de retarder le réchauffement du sol et de laisser le couvert végétal comme source de nourriture alternative.

Les moyens de lutte peuvent être les suivants :

- **Installation de bandes engluées autour des pieds de vignes:** Il s'agit d'une alternative raisonnable à l'utilisation d'insecticides, mais qui prend cependant beaucoup de temps. Les bandes engluées empêchent que les insectes nuisibles arrivent jusqu'à la hauteur des bourgeons et protègent sur un plus long intervalle de temps qu'un traitement insecticide. Ces produits sont disponibles par exemple auprès de l'entreprise *Neudorff* sous le nom de *Aurum InsektenLeim* ou *Raupen- und AmeisenLeimring*.



- **Ramassage des chenilles et des charançons** : activité à effectuer en priorité tard dans la soirée ou tôt le matin.
- **Traitement insecticide** :
  - le seuil de nuisibilité pour un traitement insecticide est de l'ordre de 5 à 10% de bourgeons détruits. Sous ce seuil, la vigne est capable de compenser les dégâts.
  - un traitement insecticide avec *Steward* (50 gr./ha avec env. 150 L/ha d'eau) ne doit être envisagé qu'en cas de dégâts dépassant le seuil de nuisibilité et dans les vignes subissant régulièrement des dégâts. En cas de migration prolongée, un second traitement sera nécessaire. Lors de l'épandage, toutes les parties du cep et du pied de vigne doivent bien être trempées de bouillie. Dans le cadre de la prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel, l'utilisation de *Steward* est limitée à 2 applications par année. (*Steward* est classé B1 nuisible aux abeilles : il est interdit d'épandre le produit sur des plantes en floraison ou approchées par des abeilles, ceci vaut également pour les adventices)

## 2. **ESCA**

Le produit *Vintec* est un produit à base d'une souche de *Trichoderma atroviride* (SC1) et possède un effet préventif contre l'ESCA. La souche *Trichoderma atroviride* SC1 colonise le bois et fait fonction d'antagoniste contre l'ESCA. Le produit est prioritairement destiné aux jeunes vignes et possède également une homologation en viticulture biologique.

### **Indications pratiques:**

- traitement début avril jusqu'au saignement des bourgeons
- dose d'utilisation: max. **200 g/ha**. Concentration de 200 g/100 litres (0,2%) doit être respectée!
- au maximum 2 traitements et ceci dans l'intervalle d'une semaine
- conditions d'utilisation : températures supérieures à 10°C et humidité assez élevée.
- 24 heures après le traitement, il serait préférable que ni un froid de nuit, ni une forte pluie ne surviennent.
- un bon mouillage de toutes les blessures de coupe est à garantir.
- le pulvérisateur doit être exempt de tout résidu de fongicide.

-----

En cas de besoin d'informations ou de conseils supplémentaires, la section viticole de l'Institut viti-vinicole se tient à votre disposition :

Monsieur Robert MANNES; Tel 23 612 226; [robert.mannes@ivv.etat.lu](mailto:robert.mannes@ivv.etat.lu)

Madame Mareike SCHULTZ; Tel 23 612 220 ; [mareike.schultz@ivv.etat.lu](mailto:mareike.schultz@ivv.etat.lu)

Monsieur Serge FISCHER; Tel 23 612 218; [serge.fischer@ivv.etat.lu](mailto:serge.fischer@ivv.etat.lu)

**Communiqué par l'Institut viti-vinicole, section viticulture, 8, rue Nic Kieffer (B.P. 50) L-5501**

**REMICH**

<https://agriculture.public.lu>; [info@ivv.public.lu](mailto:info@ivv.public.lu)